



**DECISION D'ATTRIBUTION N°003/DA/C BAM/SG PORTANT PUBLICATION DU
RESULTAT DU DAO N°002 /AONO/MINDDEVEL/C/BAM/SG/CIPM-AI/2021
Du 15/02/2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DECONSTRUCTION D'UNE MINIE
AEP A KOUOGOWO/BAMEKA (PHASE I) DANS LA COMMUNE DE BAMENDJOU,
DEPARTEMENT DES HAUTS PLATEAUX**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BAMENDJOU (AUTORITE CONTRACTANTE)

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le Décret N02019/536 du 07 octobre 2019 portant nomination de Monsieur YAMPEN OUSMANOU en qualité de Préfet du Département des Hauts-Plateaux ;
- Vu le décret N°77/203 du 23 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial ensemble les modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'arrêté N0000331/A/MINDDEVEL du 12 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur KAMDOUM ,Maire de la Commune de Bamendjou et de ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Bamendjou, Département des Hauts-plateaux, Région de L'Ouest ;
- Vu L'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- vu L'arrêté N°204/A/MINMAP Du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains
- Vu la circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- vu la circulaire n°0005/LC/MINMAP du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et la publication du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire N° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat,

- des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2021 ;
- Vu** la décision N°00000157/ CAB /MINMAP/du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passations des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;
- Vu** la décision N°024/DM/C/BAM/SG/2019 du 25 juin 2019 constant la composition de la CIPM auprès de la Commune de Bamendjou;
- Vu** LE DAO N°002 /AONO/MINDDEVEL/C/BAM/SG/CIPM-AI/2021 Du 15/02/2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DECONSTRUCTION D'UNE MINIE AEP A KOUOGOWO/BAMEKA (PHASE I) DANS LA COMMUNE DE BAMENDJOU, DEPARTEMENT DES HAUTS PLATEAUX

Considérant La proposition d'attribution N°03/L/CIPM/C/C-BAM/2021 du 24 Mars 2021

DECIDE

Article 1^{er} : Le Dossier d'Appel D'offres susvisé est pour compter de la date de signature de la présente décision attribué au soumissionnaire ci-après :

N° du lot	Attributaire	Montant Prévisionnel en FCFA	Montant TTC D'Attribution	Délai
Unique	BETA ENGINNEERING SARL BP 6446 YAOUNDE TEL: 675 023 722/699 788 457	16 000 000	15 999 981	03 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./

Bamendjou le **31 MARS 2021**
Le Maire (Autorité Contractante)

Ampliations :

- Préfet/HP ;
- ARMP/Ouest ;
- DD MINMAP/HP ;
- Affichage



Ing. Koumdoum